

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 24 FEVRIER 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	CAYET Laurette
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
YVART Didier	LEMONNER Rosanna	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	GUILLEMOT Jean-Claude
FOURE Jean-Luc	GUDEMARD Bruno	THOMAS François

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie, Madame BRIAND Marie pouvoir à Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur LEMAITRE Fabrice pouvoir à Monsieur LUCAS Dominique, Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc, MAILLARD Rémi.

Secrétaire de séance : Madame LEMONNIER Rosanna

Ecole Jean Ferrat : Motion s'opposant à la fermeture d'une classe

La Direction Académique de l'Éducation Nationale des Côtes d'Armor envisage la fermeture d'une classe à l'école Jean Ferrat de Trélivan lors de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

Ce projet suscite une grande incompréhension au sein du conseil municipal car les effectifs scolaires doivent se maintenir à la rentrée 2024 en comparaison de la rentrée 2023.

Nous portons quelques points en faveur du maintien des 8 classes à l'école Jean Ferrat.

- La population de notre territoire augmente en moyenne de 0.6% du fait notamment du dynamisme économique mais beaucoup plus fortement dans les communes de la couronne urbaine de Dinan dont nous faisons partie, 1.2 % pour notre commune. La commune accueille toujours de nouveaux habitants confirmés par l'effectif fort en Petite Section en 2023 : 27 enfants dont 9 nouvelles familles.
- Notre commune est engagée dans une opération de revitalisation de territoire et mène une politique active en matière d'habitat. 22 nouveaux logements sociaux ont été mis à la location en 2023. D'autres projets se dessinent au bourg confortant la dynamique de croissance de notre commune.
- Le projet de reconstruction de l'école maternelle. Cette année 2024 est l'année de conception du projet et 2025 le début des travaux. Nous travaillons à la dynamisation du centre bourg et nous l'accompagnons avec l'investissement dans les équipements scolaires afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et faire face aux projections démographiques positives de notre commune. Ce projet est très lourd financièrement pour notre commune puisque le bâtiment coûtera plus de 2 millions d'euros mais nous assumons ce choix prioritaire et essentiel pour nous.
- Une particularité de l'école Jean Ferrat : l'accueil de plusieurs enfants du voyage et plusieurs fois dans l'année du fait de la proximité immédiate de l'aire d'accueil permanente de Dinan Agglomération. Si nous nous félicitons de cet accueil et du travail des équipes pédagogiques, nous constatons que ces enfants ne figurent jamais dans les effectifs scolaires.

Dinan Agglomération a une politique pro-active en la matière et notre commune dispose d'une aire de grands passages pouvant entraîner un fort pic d'affluence en juin et septembre. Il nous semble

COMMUNE DE TRELIVAN

juste de tenir compte de cet élément car les arrivées-départs de ces enfants demandent des efforts d'adaptation et une surcharge évidente dans le suivi éducatif ce qui est gérable si les effectifs des classes ne sont pas trop importants. Actuellement 7 enfants sont accueillis et 5 demandes n'ont pu être honorées du fait d'absence d'enseignants.

Les conditions actuelles : effectifs des classes limités, un seul niveau par classe en général sont très favorables à l'enseignement et permettent également un accompagnement de qualité aux élèves ayant des besoins spécifiques et ces enfants sont nombreux à l'école Jean Ferrat en cette année scolaire (4 MDPH et 4 dossiers en cours).

Cela permet également d'accueillir des enfants âgés de 3 ans au 1^{er} janvier et de remplir ainsi l'obligation de scolarisation de 3 ans ; dans l'hypothèse d'une fermeture de classe cet accueil ne serait plus possible.

Pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions à Trélivan et bientôt dans une nouvelle école nous semble répondre aux objectifs nationaux fixés par le Président de la République et le 1^{er} Ministre qui font de l'école une priorité absolue.

Au vu des éléments développés ci-dessus le conseil municipal de Trélivan demande le maintien des 8 classes à l'école Jean Ferrat.

Le conseil municipal :

- **S'OPPOSE** fermement à la fermeture de la 8^{ème} classe à l'école Jean Ferrat de Trélivan.
- **CONTESTE** le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 42 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,
- **APPORTE** son soutien au collectif 45 classes,
- **DEMANDE** l'annulation des 42 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Pour extrait conforme,

Le maire

Suzanne LEBRETON

